



**ACADÉMIE
DE TOULOUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Ariège

Service DSDEN Foix
Division du 1^{er} Degré
D1D
Affaire suivie par :
Fabrice MAURY
Chef division
Tél : 05 67 76 52 47
Mél : ia09d1d@ac-toulouse.fr

Foix, le 9 novembre 2020

7 Rue du Lieutenant Paul Delpech
09008 FOIX

Synthèse du groupe départemental des directrices et directeurs d'école - Ariège

5 novembre 2020 17 h 30

Visioconférence

Présents :

- M. Jean-Luc Duret, Inspecteur d'académie,
- Mme Sylvie Clarac, secrétaire générale DSDEN,
- M. Fabrice Maury, chef de la division du 1^{er} degré,
- Mme Virginie Houadec, inspecteur Education nationale,
- M. Jean-Marc Maupomé, inspecteur Education nationale,
- M. Michel Mason, inspecteur Education nationale,
- Mme Zahia Ahfir, directrice,
- M. Jérémy Amiel, directeur,
- Mme Nicole Bareille-Goudy, directrice,
- M. Frédéric Bostyn, FSU,
- Mme Laetitia Castaing, directrice,
- Mme Servane Charpignon, directrice
- Mme Anne Déjean, UNSA,
- Mme Cathy Léturgie, directrice,
- Mme Marlène Soulé, directrice.

L'inspecteur d'académie remercie les participants et indique que ce groupe départemental s'inscrit dans le cadre de la concertation introduite par la circulaire ad hoc du 25 août 2020 dont il rappelle les grands axes.

Il indique que Mme Peccatte, directrice de l'école de Saverdun a accepté d'être nommée directrice référente pour le département de l'Ariège.

Il concède la difficulté d'honorer les décharges des écoles de 1 à 3 classes qui représentent 4 à 5 équivalents temps plein (ETP) pour le département. Il ajoute que, dans ce contexte, il n'a pas la possibilité de mettre en place des décharges ponctuelles supplémentaires.

Mme Déjean, UNSA, propose qu'un allègement partiel voir total des activités pédagogiques complémentaires (APC) soit possible pour pouvoir assurer les décharges.

L'inspecteur d'académie prend note de cette proposition.

Mme Soulé, directrice, indique que cette proposition n'est pas adaptée car elle laisserait les enfants en difficultés sans APC.

L'inspecteur d'académie souhaite que pour la rentrée 2021, les décharges soit automatisées et connues dès le début d'année.

Mme Déjean, UNSA, propose que les reliquats de temps liés aux personnels titulaires de secteurs ou à 80 % soient intégrés au tableau de planification des décharges.

L'inspecteur d'académie indique que c'est déjà le cas mais que la conjoncture oblige à consacrer ce temps au remplacement "devant élèves". Il souhaite inscrire ces décharges en carte scolaire et rappelle que cela représente entre 4 et 5 ETP.

M. Bostyn, FSU, demande comment vont être financés ces emplois.

L'inspecteur d'académie ne connaît pas encore la dotation pour la rentrée prochaine mais rappelle qu'il existe des marges de manœuvre puisque le département connaît une baisse démographique dans le premier degré sans qu'il ne soit retiré de moyen. Il rappelle que le nombre de professeur pour 100 élèves est de 6,15 et que le nombre d'élèves par classe moyen est de 20,5 pour cette rentrée. Il est donc envisageable de récupérer une dizaine de moyens pour ouvrir les classes connaissant une pression démographique et créer les moyens de remplacement nécessaires aux décharges des écoles de 1 à 3 classes.

Mme Déjean, UNSA, rappelle que le contexte sanitaire et sécuritaire ajoute de la difficulté à la difficulté et propose que 6 heures de temps soient prises sur les animations pédagogiques afin de dégager du temps pour les directrices et directeurs.

L'inspecteur d'académie va étudier également cette proposition.

Mme Charpignon, directrice, indique que la charge de travail est importante et fait part de la difficulté de la tâche.

L'inspecteur d'académie reconnaît la difficulté et indique que le ministère travaille sur ce dossier afin d'apporter des solutions structurelles. Il s'excuse mais doit quitter en urgence le groupe de travail pour une visioconférence avec M. le Recteur. Mme Clarac, Secrétaire générale, prend le relai.

Mme Soulé, directrice d'une école à 2 classes, indique qu'elle travaille quotidiennement à hauteur de 11 H 30 et qu'elle ne peut faire moins pour ne pas générer plus de difficultés avec les parents, les élèves et les différents partenaires. Dans ce contexte, elle éprouve la sensation de ne pas bien accomplir ses deux tâches d'enseignante et de directrice.

Mme Bareille-Goudy, directrice d'une structure à 9 classes indique que, malgré une décharge de temps, la difficulté est grande puisque le nombre d'élèves, donc de parents est très important. Son école compte autant

d'élèves que le collège de Vicdessos qui a pourtant une équipe administrative pour fonctionner. Elle indique que beaucoup de tensions sont absorbées par les directeurs en cette période compliquée et note une certaine violence dans la relation avec les parents. Elle propose l'idée d'une cellule d'écoute.

Mme Houadec, Inspectrice de l'Education nationale rappelle que Mme Peccatte, référente, peut être sollicitée dans ce cadre. Elle ajoute qu'un module magistère est en cours de construction pour pallier l'absence de formation. Il traitera notamment de la communication ou encore de la réglementation.

Mme Clarac, Secrétaire générale, indique que M. Piquemal constitue une personne ressource sur le volet sécurité au sein de la DSDEN. Elle rappelle que chaque circonscription compte un assistant de prévention qui peut également les aider dans leurs démarches.

Mme Léturgie, directrice, indique que malgré des années d'expérience en tant que directrice, l'époque est au travail dans l'urgence. Le manque de communication institutionnelle est regrettable. Elle déplore que la communication soit opérée par la télévision ou les journaux, avec ordre et contre ordre.

M. Bostyn, FSU, regrette que les solutions évoquées ne soient que du « bricolage », notamment quant à la suppression du temps d'APC pour les élèves. Il souhaite insister sur le fait que les difficultés de direction ne sont pas concentrées uniquement sur les petites structures.

Mme Soulé, directrice, note que la communication est de plus en plus difficile avec les parents qui saisissent aussi les écoles par mails et attendent des réponses rapides, avec des questionnements de plus en plus « techniques » sur les protocoles ou les règlements intérieurs par exemple.

Mme Déjean, UNSA, s'inquiète de la tâche confiée à Mme Pecatte en plus de ses missions. Par ailleurs, elle souhaite qu'une fiche de procédure soit adressée aux directeurs dans le cadre de l'instruction à domicile car les collègues sont de plus en plus sollicités sur ce point.

M. Mason, Inspecteur de l'Education nationale, indique que Mme Pecatte est informée et volontaire pour aider ses collègues.

M. Maupomé, Inspecteur de l'Education nationale en charge du dossier sur « l'instruction à domicile » se chargera de communiquer aux directrices et directeurs sur ce dossier.

Mme Clarac, Secrétaire générale, indique que l'ensemble de la discussion sera porté à la connaissance de M. l'Inspecteur d'académie qui rendra prochainement ses arbitrages sur ce dossier.

L'Inspecteur d'académie,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JD', with a long horizontal line extending to the right.

Jean-Luc Duret